



Comment faire pour reprendre la main de son site Internet ?

Par **Visiteur**, le **10/06/2023** à **17:04**

Bonjour, rn rn Voilà ma compagne à fait appel à un prestataire spécialisé dans la création d'un site de type e-commerce depuis janvier 2023. rn A ce jour, elle a payée la somme de 2500€, le site n'est toujours pas fonctionnel, elle n'a pas les accès administrateur, et le prestataire refuse de résilier résilier le contrat pour qu'elle puisse changer de prestataire. rn rn Nous sommes à court de solution. rn Le site devait être livré au plus tard en mars et malgré des demandes de remboursement ou de résiliation par courrier recommandé aucune solution ne semble pouvoir être envisagée.